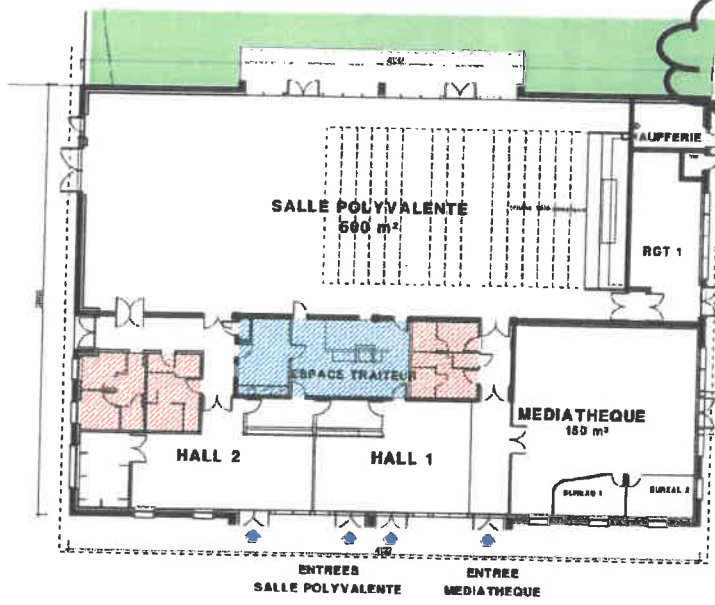


DETAIS DES OPTIONS

1 - Programmation initiale

Achèvement des travaux selon la programmation initiale



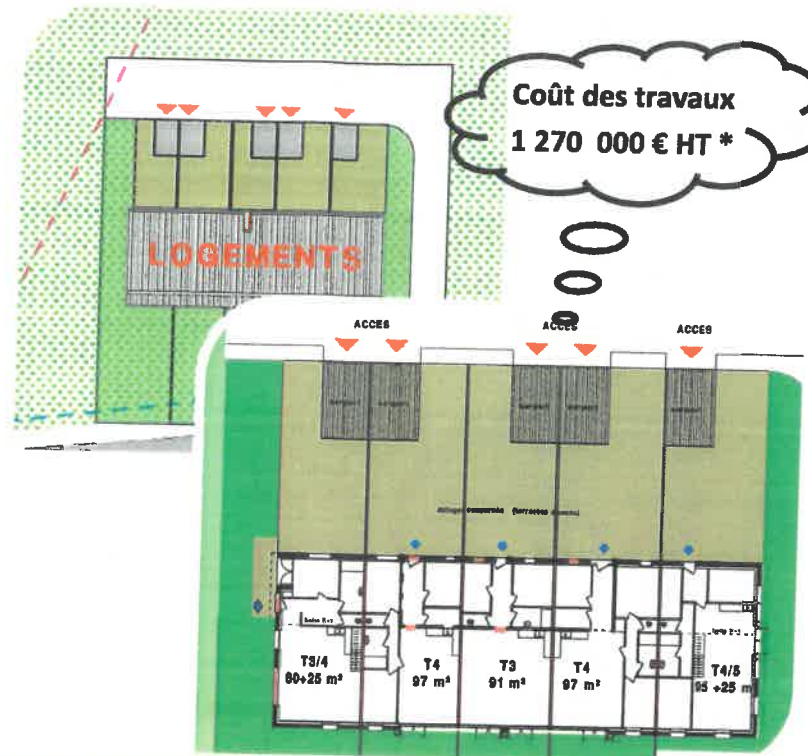
Coût des travaux
2 200 000€ HT

Besoin de financement supplémentaire de 150 000€ / an soit une augmentation des impôts fonciers de 95% et gel de tous les investissements

Frais de fonctionnement incombant à la commune

2 - Programmation de logements

Possibilité de créer 5 logements dans la partie sud existante.

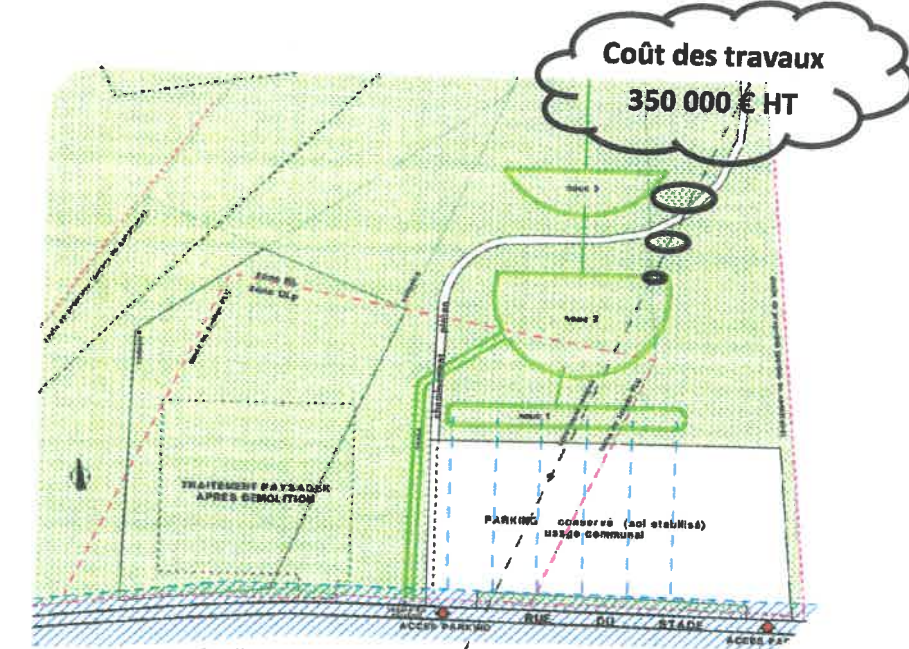


Coût des travaux
1 270 000 € HT *

Besoin de financement supplémentaire de 77 000€ / an soit une augmentation des impôts fonciers de 48%

Portage par un privé avec vente à 0€ pour un coût de construction semblable à celui du marché

3 - Démolition et remise en état

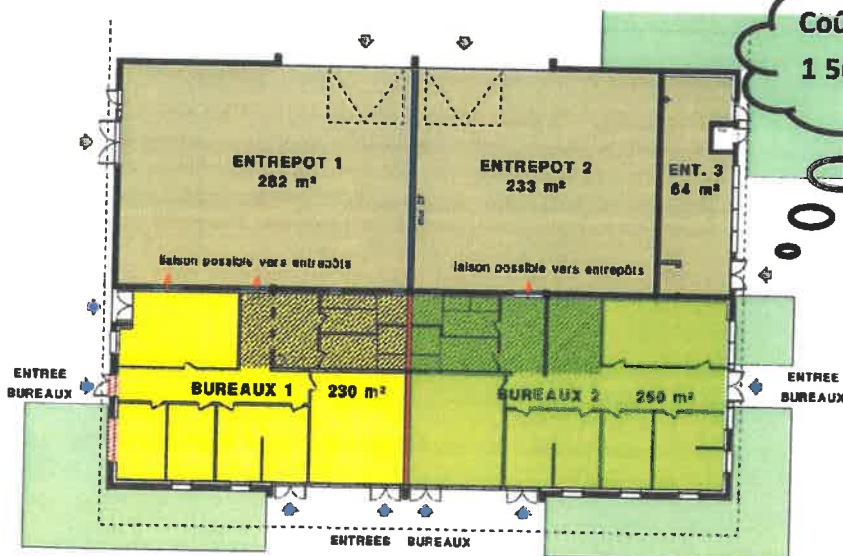


Coût des travaux
350 000 € HT

Coût comprenant la démolition, la remise en état et la maîtrise d'ouvrage

4 - Entrepôts et bureaux

Transformation de la partie nord en entrepôts et de la partie sud en 2 ensembles de bureaux divisibles



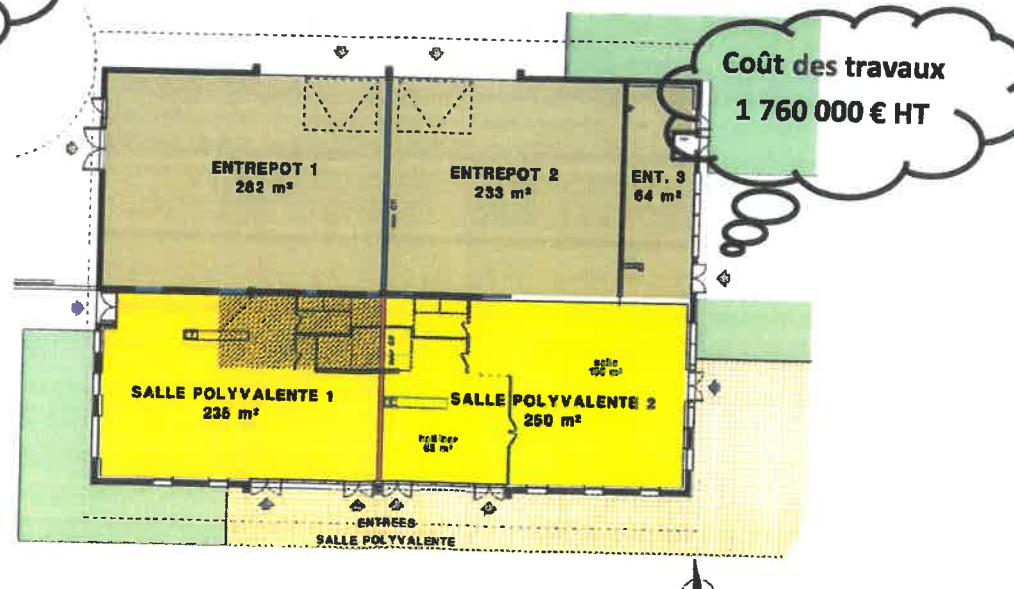
Coût des travaux
1 560 000 € HT *

Le développement économique est une compétence intercommunale. Le portage serait soit par la CCSL, soit par une entreprise, avec une vente à 0€ pour un coût semblable à celui du marché

Programmation économique

5 - Entrepôts et salles polyvalentes

Transformation de la partie nord en entrepôts et de la partie sud en 2 salles polyvalentes à usage communal ou privé

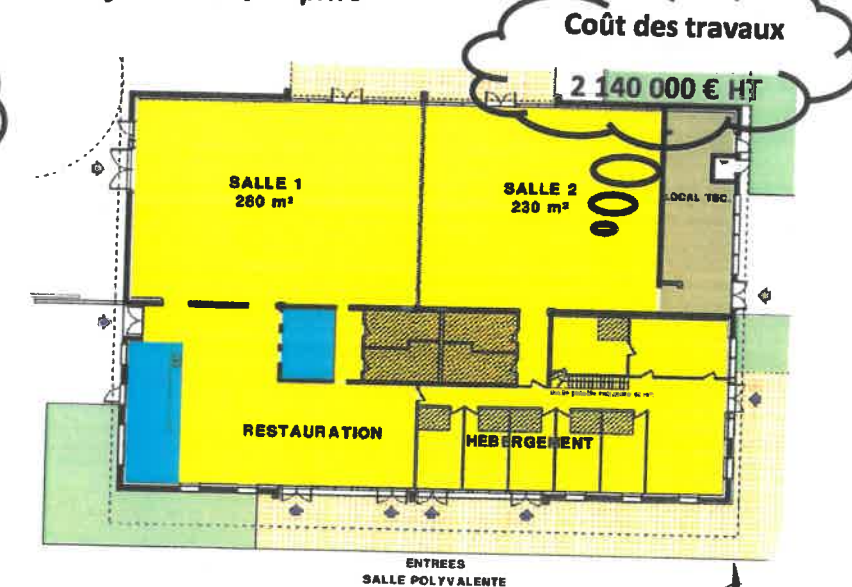


Coût des travaux
1 760 000 € HT

Frais de fonctionnement incombant à la commune

6 - Salles privées (« séminaires »)

Transformation en salles/restauration/hébergement à usage entièrement privé



Coût des travaux
2 140 000 € HT

Coût avec une vente à 0€

(* Ces coûts ne prennent pas en compte une éventuelle vente du bâtiment. Les coûts de tous les travaux incluent les études, le suivi et les bureaux de contrôle mais n'incluent pas le mobilier, ni les frais de fonctionnement.

1 516 770 € HT

Montant déjà payé pour la salle

1 200 000 €

C'est le montant du prêt sur 25 ans
avec en plus 906 810 € d'intérêts

30%

C'est le pourcentage d'augmen-
tation du taux du foncier en
2015 pour rétablir un équilibre

84 272.40 €

C'est le montant de remboursement
du prêt par an (capital et intérêts)

105 000 €

C'est la limite du montant
des dépenses d'équipement
de la commune par an de-
puis 2015

**QUELQUES
CHIFFRES CLES**

46

C'est le nombre d'années qu'il fan-
drait pour le remboursement du prêt
si la salle est achevée comme prévu
initialement

0 €

C'est le nombre d'emprunt souscrit
par la commune depuis 2014

67 %

C'est le pourcentage de la
dette actuelle sur le total des
dépenses d'investissement

45 000 €

C'est l'excédent annuel dégagé
par le budget de fonctionnement
de la commune pour financer
les investissements

0 €

La Chambre Régionale des Comptes
indique que nous n'avons plus le
droit d'emprunter

95 %

C'est le pourcentage d'augmentation de la
taxe foncière nécessaire si la salle est ache-
vée comme initialement prévu

RESTITUTION DE L'ETUDE

DE FAISABILITE

SUR LE DEVENIR DE LA SALLE

**Lors de la réunion, il a été indiqué que le bâtiment est sain, il n'y a aucune urgence !
Madame Le Maire a également précisé qu'en période électorale, une décision impactant
durablement les finances de la commune ne pouvait être prise.
Mais qu'une concertation avec les habitants de la commune sur le devenir
de la salle pouvait être envisagée.**

**Demandée par le préfet
et présentée le 20 décembre 2019 au conseil municipal**